

Date de convocation
le 05/12/2022

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre, vingt heures trente-sept, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HAZARD Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs et Mmes G HAZARD, S DUFOSSÉ, B PENELLE, A CALIPPE, J MELLIER, S SABLON, M-A LALOUX, S MOITRELLE ET JB MABILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : B PENELLE

ABSENTS EXCUSES : D PIERRU donne pouvoir à S DUFOSSÉ, L DUHAMEL donne pouvoir à S MOITRELLE, M BOUTILLIER donne pouvoir à M-A LALOUX, G SABRAS.

ABSENTE NON EXCUSEE: S CANDAS

I – COMPTE RENDU PRECEDENT

Mr le Maire fait remarquer que sur le compte rendu du 21 septembre 2022, il voulait apporter une précision sur les questions diverses pour le comité des fêtes, remplacer :
« *Mr le Maire explique qu'il serait intéressant de créer un comité des fêtes avec des personnes extérieures au conseil afin de soulager ainsi la régie communale qui œuvre depuis deux ans pour gérer au mieux les manifestations festives.* »

par :

« *Mr le Maire explique qu'il serait intéressant de créer un comité des fêtes renforcé de personnes extérieures au conseil afin de soulager ainsi la régie communale qui œuvre depuis deux ans pour gérer au mieux les manifestations festives.* »

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité le compte-rendu avec la modification.

II – TABLEAU DES EFFECTIFS

Mr le Maire explique qu'il faut voter comme tous les ans un récapitulatif de nos employés communaux : (titres et fonctions).

- le tableau des emplois permanents titulaires à temps complet de la collectivité à compter du 12 décembre 2022 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière Administrative	Adjoint Administratif territorial principal de 1ere Classe	1
Filière technique	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ème} classe	2

- le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité, à compter du 12 décembre 2022 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière technique	Adjoint technique territorial	1 à raison de 5 h hebdomadaires

Faisant remarquer le fait qu'un employeur ne peut pas renouveler indéfiniment un contrat d'essai et comme la commune est satisfaite de son travail, M le Maire propose de faire un contrat de trois ans à Madame Séverine DUBOS.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

III – POLITIQUE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT

Mr le Maire, nous explique qu'un décret est sorti obligeant les collectivités à prendre en compte le harcèlement et les violences contre les agents. Ce dernier est à mettre en application à partir du 1 janvier 2023. Une convention est à signer avec le centre de gestion 80 qui prend en compte gratuitement les différents signalements. Cependant en cas de délits avérés nécessitant l'intervention d'un cabinet d'avocat, la prestation sera facturée 420 euros à la mairie.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte le principe de cette convention à l'unanimité.

IV – PROJET DE CHANGEMENT DE PHOTOCOPIEUR

Mr le Maire fait remarquer que Madame PIERRU s'est occupée personnellement de ce projet et qu'en conséquence, il serait préférable que cette ligne de l'ordre du jour soit reportée au prochain conseil.

Le conseil accepte cette proposition.

V – PROJET REPARATION DU KUBOTA

Mr Laloux nous informe qu'un tracteur tondeuse KUBOTA était aux ateliers communaux sans affectation. Il nous explique que nous pouvons le revendre et que pour cela nous avons 3 choix :

- 1) Le vendre dans l'état : estimation de sa valeur à 300 Euros.
- 2) Faire des réparations / révisions pour le remettre en état pour un coût de 1100 Euros pour le rendre roulant et le vendre en tant que mini tracteur : estimation 2 000 Euros.
- 3) En plus de la remise en état, réparer la coupe pour un coût de 780 Euros mais en faisant remarquer que le système de ramassage n'est plus disponible chez le constructeur : estimation 2 500 à 3 000 Euros.

Le conseil n'a pu prendre de décision pour le choix de la solution à retenir à la suite d'un manque de visibilité sur la valeur rénovée. M Laloux fait remarquer que la décision doit être prise avant le printemps pour avoir une chance de le vendre dans de bonnes conditions.

Une recherche pour avoir une estimation plus haute pour la revente devra être faite.

La décision sera prise au prochain conseil.

VI – PROJET RESTAURATION DE LA MAIRIE

Mr le Maire, photos à l'appui, nous montre l'état de la mairie :

- Le bardage extérieur part en poussière à certains endroits.
- Pas d'isolation sur les murs extérieurs sauf au niveau de l'agrandissement réalisé lors du dernier mandat.
- Fuites au niveau de la toiture.
- Pas d'isolation sous la toiture, seul une sous couverture existe.
- Pas d'isolation dans le grenier sur les côtés de la mairie (paroi en ardoise)
- Des trous où passent les moineaux pour nidifier dans le grenier.

Mr le Maire fait passer deux devis de la société Bertin séparant les travaux en chantiers (couverture et murs). L'ensemble des travaux s'élève à 66 310 Euros. Ces derniers comprennent le changement des tuiles et l'isolation de la toiture et des murs du grenier, le remplacement des lames de bardage avec mise en place d'un isolant mince multicouche, des « greffes » sur la structure bois de la mairie là où il y en a besoin. Les boiseries, portes et fenêtres sont en bonne état et ne nécessitent pas de remplacement.

Mr le Maire nous explique qu'avec les aides (DETR et DSIL) le reste à charge sera de 24 867 Euros avant récupération de la TVA d'un montant de 16% du marché sur l'exercice suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité que Mr le Maire lance les demandes d'aides au plus vite pour que les travaux puissent avoir lieu en 2023.

VII – INFO LIGNE RTE (réseau de transport d'électricité)

Mr le Maire nous informe qu'un projet de renforcement électrique de 400000 volts est prévu entre la façade Normande et la Région Hauts de France. Il s'agit d'alimenter Argœuves près d'Amiens depuis Petit-Caux, centrale nucléaire en seine maritime. Selon RTE, la capacité actuelle ne suffira plus en 2035. En plus de la ligne actuelle de 225000 volts, il faudrait créer une double ligne de 400000 volts de 80 km de long. Les poteaux d'une hauteur de 50 mètres seraient espacés de 500 mètres et les lignes d'une largeur de 35 mètres. Huchenneville est compris dans le périmètre d'étude puisque situé à proximité du poste de Limeux (point essentiel de cette ligne). C'est la raison pour laquelle plusieurs réunions publiques sont prévues où les habitants intéressés peuvent se rendre et notamment.

- Le 7 février à Hallencourt de 14h à 16h salle communale avec comme thème « l'environnement »
- Le 15 février à Airaines de 20h à 21h, 5 rue St Denis avec pour thème « réunion publique de restitutions »

La décision du parcours retenu est attendue pour mai 2023 et la mise en service en 2033.

VIII – CHOIX DE LA DATE DE LA CEREMONIE DE VŒUX DU MAIRE

La date retenue est le 13 janvier à 18h30 à la salle polyvalente. Les habitants de la commune sont cordialement invités pour partager le verre de l'amitié.

IX – BILAN DU REPAS DU BEAUJOLAIS NOUVEAU 2022

Mr Laloux présente le bilan :

- 112 personnes présentes
- Total des dépenses : 1 954 Euros
- Total des entrées : 2 472 Euros

Nous sommes donc en bénéfice de 518 Euros et nous avons augmenté le fond de caisse de 58 à 112 Euros.

M Laloux en profite pour faire le bilan de toutes les fêtes organisées par la commune en 2022 :

- Vote au budget dépenses 5 000 Euros réalisé 6 998 Euros -> delta de 1998 Euros
- Vote au budget recettes 2100 Euros , réalisé 6 541 Euros -> delta 4 441 Euros

Ce qui nous donne un budget total excédentaire de 2 443 Euros.

X – TALUS DE LIMERCOURT

À la suite d'une demande de travaux d'un talus qui s'effondrait à Limercourt, Mr le Maire et Mr Laloux ont consulté un géomètre pour vérifier à qui il appartient. Il en ressort que le talus appartient à la commune. Mr le Maire et Mr Laloux sont allés dans la commune de BEHEN où le même problème a été soulevé (effondrement d'un talus) et voir la solution mise en œuvre.

Le coût de stabilisation du talus revient à 200 Euros par mètre hors main d'œuvre. Pour traiter la totalité des talus de cette rue, qui ont le même problème, cela reviendrait à environ 60 000 Euros hors main d'œuvre.

Ce coût étant trop élevé, le conseil décide de ne pas donner suite pour le moment.

XI – INFORMATIQUE INTERNE :

Mr Laloux expose au conseil l'état de notre réseau informatique. Nous avons 3 PC en état de fonctionnement mais achetés à des moments différents et configurés de façons différentes, avec des logiciels différents. Un service de sauvegarde automatique avec DATA-IT qui nous revient à 718 Euros par an et qui n'est pas efficient.

Somme Numérique, avec qui nous travaillons pour la fibre, nous propose de remettre tout de niveau (antivirus, boîte mail et l'installation des logiciels spécifiques à la secrétaire pour faciliter le télétravail sur les portables). Pour un coût annuel de 420 Euros, plus un pack sécurité de 102 Euros et 2 licences Microsoft Office pour un coût de 99 Euros. Avec toutes ces mises à jour, nous aurions des postes tous installés de la même manière et avec les mêmes applications : ce qui faciliterait le travail de tous. Nous serions bénéficiaires dès la deuxième année en ayant un parc informatique sain et homogène.

Afin d'anticiper le changement du poste du Maire ou de la secrétaire, Mr Laloux propose de bénéficier d'une offre Européenne pour l'achat d'un nouveau PC avec une subvention de l'Europe à hauteur de 80%. Ce PC portable HP nous reviendrait à 558 Euros complètement équipé de manière identique, avec un écran de 24”.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte que la commune passe ces différents contrats avec Somme Numérique à l'unanimité et interrompre le contrat DAT IT.

XII – QUESTIONS DIVERSES :

- Mr le Maire signale que la fibre sera mise en fonction vers le troisième trimestre 2023.

Somme Numérique (qui est en charge de la diffusion de la fibre dans le département) n'ose plus nous donner des dates précises suite à différents problèmes de gestion de matériel et de planning.

-Mr Penelle signale que les colis de Noël des aînés sont arrivés à la mairie et que la distribution peut commencer dès maintenant.

A 22h10 Mr le Maire lève la séance.